

54VH
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats
au capital de 175.000 euros
Siège social : 54 avenue Victor Hugo 75116 PARIS
Société en cours de formation

Les soussignés :

Madame Virginie VERCAMER-FONTANES, demeurant 8 villa poissonnière à PARIS 18^e,
De nationalité française et résidente au sens de la réglementation
Avocate inscrite au Barreau de PARIS,

La société LACOURTE et Associés, société titulaire d'un Office Notarial et inscrite au Tableau de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris, société pluriprofessionnelle d'exercice par actions simplifiée, au capital de 376.551,50 Euros, dont le siège social est à PARIS (75016) – 54 avenue Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 784 660 839, Représentée par son Président, Monsieur Bertrand LACOURTE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité de seuls associés de la future société à responsabilité limitée d'avocats 54VH, au capital de 175 000 euros, dont le siège social sera fixé 54 avenue Victor Hugo 75116 PARIS, société qu'ils ont convenu de constituer entre eux moyennant l'apport en nature par Madame Virginie Vercamer-Fontanes de la pleine propriété de quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de catégorie A, numérotées de 2.501 à 2.996, qu'elle détient dans le capital de la SELARL D&V, société d'exercice libéral d'avocats à responsabilité limitée, au capital de 200.000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75016) – 54 avenue Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 380 135 251, représentant 13,77 % du capital social.

Désignent, à l'unanimité, en vue de réaliser ledit apport en nature à la société susvisée,

Monsieur Bruno ORBAN
Commissaire aux comptes
26 avenue du Maréchal Joffre - 60500 CHANTILLY

commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, comme commissaire aux apports,

A l'effet d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur dudit apport en nature qui sera annexé aux statuts de la société à constituer, conformément à l'article L. 223-9, alinéa 1er, du Code de commerce.

Monsieur Bruno ORBAN pourra obtenir auprès de Madame Virginie Vercamer-Fontanes et de la SELAS LACOURTE et ASSOCIES tous les renseignements et documents concernant ces apports et nécessaires à l'établissement dudit rapport.

Virginie Vercamer-Fontanes



Fait à PARIS

Le 11/07/2024

Pour La société LACOURTE et Associés
Bertrand LACOURTE

